



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 octobre, à 9h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2025

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT :

Chantal ROGER-ROBERT Conseillère municipale

ABSENT AVEC PROCURATION :

Damien FIROUD Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

N° 43/2025 – CREATION D'EMPLOI – GARDE CHAMPETRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n°94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B

Considérant la nécessité :

- D'assurer les missions liées au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
- Mener des actions de police de proximité
- Contrôler l'application des divers arrêtés municipaux
- Rechercher et constater les infractions liées au cadre d'emploi des gardes-champêtres (police rurale, route, urbanisme...)
- Mener des actions visant à réduire les dépôts sauvages de déchets
- Constater et verbaliser les infractions en matière de dépôts sauvages ainsi qu'aux règles relatives à la propreté des voies et des espaces publics



- Surveiller la propreté des lieux et des espaces naturels
- Mener des actions visant à lutter contre l'utilisation du feu en espaces boisés
- Mener des actions de lutte contre les animaux errants
- Mener des actions de prévention et de lutte contre le camping sauvage sur parcelles publiques et privées (dégradation, squat, pollutions...)
- Mener des actions visant à limiter des engins motorisés en espace naturel
- Alerter le maire d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public
- Intervenir sur le secteur des bords de lac et secteur boisé ou naturel (accès lac, DFCI, chemins ruraux, sentiers de randonnée...)
- Réaliser des actions de prévention et de sensibilisation à la protection de l'environnement (population, touriste, scolaire...)

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi de Garde-Champêtre Chef à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions :

ADOpte la proposition de Madame le Maire.

DECIDE de créer un emploi de Garde Champêtre Chef à temps complet

DE MODIFIER en conséquence le table des effectifs de la commune

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026, chapitre 012

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document ou pièces de nature administrative ou financière à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

